

Un recours collectif vise à obtenir des dommages et intérêts pour les victimes du coronavirus

**Les politiciens s'obstinent à poursuivre face au coronavirus leur stratégie infondée, dont les conséquences dévastatrices sont énormes dans tous les domaines de la vie. Un avocat compétent veut maintenant déposer un recours collectif contre leurs auteurs - pour le droit des victimes.**

Comme nous l'avons déjà montré dans diverses émissions, des scientifiques de haut niveau s'accordent à dire que le test PCR n'est ni approprié ni approuvé pour la détection de maladies à coronavirus.
C‘est un fait cependant : les mesures imposées dans le cadre du coronavirus, dont les conséquences physiques, psychologiques et économiques ont pris ou prendront encore des proportions tout à fait désastreuses et encore plus dramatiques, sont basées uniquement sur ce test.
Et ce bien que les mesures imposées par la politique contre la propagation du coronavirus, selon l'avocat Reiner Fuellmich, aient été dénoncées d’un point de vue professionnel comme étant absurdes et injustifiées.
Les responsables, le professeur Christian Drosten, chef de la virologie à la Charité de Berlin, et Lothar H. Wieler, président de l'Institut Robert Koch, ont néanmoins maintenu ces tests, tout comme les politiciens. Aucun d'entre eux n'a écouté les voix des experts jusqu'à aujourd'hui, au contraire, un nombre non négligeable de ces experts a été gravement diffamé par la politique et la presse
En résumé : aucun argument, aucune contre voix n'a changé quoi que ce soit à la stratégie face au coronavirus que le gouvernement a adoptée et appliquée avec obstination. Toutes les mesures et décisions finissent par être prises aux dépens des citoyens et leur laissent souvent un sentiment d'impuissance. Il est financièrement impossible pour la plupart de porter plainte contre ces abus.
Même pour une personne à très haut revenu, il n'est guère possible de faire quoi que ce soit par la voie judiciaire, et encore moins pour une personne à revenu normal. Un sentiment de « fin de parcours » semble se répandre dans une grande partie du pays. Si un procès était facilement possible pour tout le monde, les plaignants seraient certainement très, très nombreux !
Un homme qui a à cœur de remédier à cette impuissance dans notre pays, est le célèbre juriste Reiner Fuellmich. En tant qu'allemand-américain, il a le droit de revendiquer la législation américaine, beaucoup plus différenciée. Là, un avocat peut engager des actions dites collectives et - comme dans le cas présent – regrouper toutes les misères des victimes.
Voici quelques explications pour vous aider à comprendre ce qui est nécessaire pour un recours collectif, comment il est lancé, et qui peut s‘y joindre.
La notion de « recours collectif » n’existe actuellement qu’aux États-Unis, où elle est appelée « Class Action », une forme particulière de procédure dans laquelle un grand nombre de parties peuvent faire valoir leurs droits à indemnisation dans le cadre d’une action judiciaire aux États-Unis. En cas de recours collectif, l’une des parties, le demandeur ou le défendeur, doit être domiciliée aux États-Unis.
Un recours collectif se caractérise par le fait qu'en cas de victoire, le demandeur n'est pas le seul à pouvoir faire valoir ses droits. Cela s'applique à toutes les personnes touchées de la même manière, elles ont également droit à une indemnisation. C’est une disposition qui n'existe pas dans le droit allemand.
Dans le cadre du recours collectif préparé par Reiner Fuellmich, les victimes allemandes de la crise actuelle du coronavirus peuvent participer au recours collectif moyennant une taxe légale relativement faible d'environ 800 €, plus 10 % d'honoraires de réussite pour l'avocat. Cela garantit que leurs demandes de dommages et intérêts seront collectées et traitées.
De même, si le procès est gagné, cette action de groupe ouvre la voie à la revendication de dommages et intérêts pour les personnes originaires d’autres pays européens.

Un seul recours collectif, représentatif de beaucoup, est évidemment moins cher et plus rapide, il pèse moins lourdement sur les tribunaux et permet d'examiner de plus près les accusations et les preuves que lors de centaines de milliers de procès individuels. Le recours collectif devrait avoir lieu dans les prochaines semaines.
Aux États-Unis, le droit à la preuve, connu sous le nom de « Discovery », s'applique. Cela signifie que - contrairement au droit allemand - toutes les preuves doivent être mises sur la table. Celui qui dissimule ou détruit des preuves perd le procès sans plus attendre.
La perspective de se joindre à l'action collective pourrait permettre à de nombreuses victimes impuissantes face aux décrets légaux liés au coronavirus, de pousser un soupir de soulagement.

**de ug./avr./ef.**

**Sources:**

Le recours collectif et comment s’y joindre
<https://www.juraforum.de/lexikon/sammelklage>
<https://www.corona-schadensersatzklage.de>

La « Class Action » américaine
<https://www.siegwart-law.com/Sgal-de/artikel/sammelklage-usa-rechtsanwalt-deutsch.html>

L'avocat Reiner Fuellmich poursuivra bientôt le professeur C. Drosten et le président du RKI, le Dr L. Wieler, aux États-Unis, pour des dommages et intérêts s'élevant à des milliards d'euros.

<https://corona-transition.org/eilmeldung-star-anwalt-reiner-fullmich-wird-prof-c-drosten-und-rki-prasidenten>

**Cela pourrait aussi vous intéresser:**

#CensureDesMedias - des médias - [www.kla.tv/CensureDesMedias](https://www.kla.tv/CensureDesMedias)

#Coronavirus-fr - [www.kla.tv/Coronavirus-fr](https://www.kla.tv/Coronavirus-fr)

#CommentairesMediatiques - médiatiques - [www.kla.tv/CommentairesMediatiques](https://www.kla.tv/CommentairesMediatiques)

**Kla.TV – Des nouvelles alternatives... libres – indépendantes – non censurées...**

* ce que les médias ne devraient pas dissimuler...
* peu entendu, du peuple pour le peuple...
* des informations régulières sur [www.kla.tv/fr](https://www.kla.tv/fr)

Ça vaut la peine de rester avec nous!

**Vous pouvez vous abonner gratuitement à notre newsletter:** [**www.kla.tv/abo-fr**](https://www.kla.tv/abo-fr)

**Avis de sécurité:**

Les contre voix sont malheureusement de plus en plus censurées et réprimées. Tant que nous ne nous orientons pas en fonction des intérêts et des idéologies de la système presse, nous devons toujours nous attendre à ce que des prétextes soient recherchés pour bloquer ou supprimer Kla.TV.

**Alors mettez-vous dès aujourd’hui en réseau en dehors d’internet!
Cliquez ici:** [**www.kla.tv/vernetzung&lang=fr**](https://www.kla.tv/vernetzung%26lang%3Dfr)

*Licence:  Licence Creative Commons avec attribution*

Il est permis de diffuser et d’utiliser notre matériel avec l’attribution! Toutefois, le matériel ne peut pas être utilisé hors contexte.
Cependant pour les institutions financées avec la redevance audio-visuelle, ceci n’est autorisé qu’avec notre accord. Des infractions peuvent entraîner des poursuites.